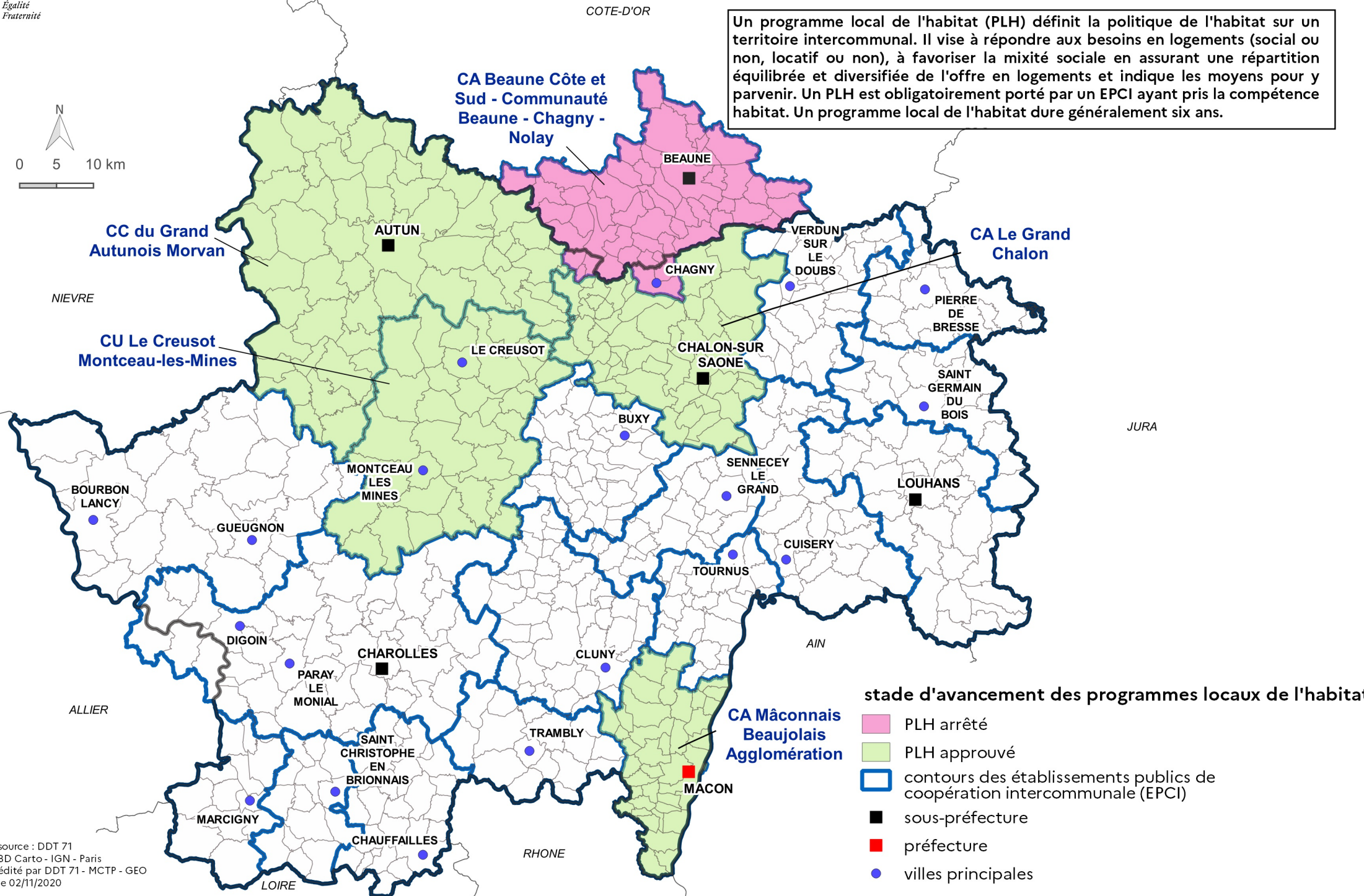
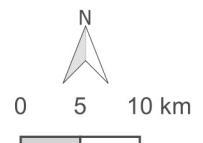


Un programme local de l'habitat (PLH) définit la politique de l'habitat sur un territoire intercommunal. Il vise à répondre aux besoins en logements (social ou non, locatif ou non), à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements et indique les moyens pour y parvenir. Un PLH est obligatoirement porté par un EPCI ayant pris la compétence habitat. Un programme local de l'habitat dure généralement six ans.



stade d'avancement des programmes locaux de l'habitat

- PLH arrêté
- PLH approuvé
- contours des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- sous-préfecture
- préfecture
- villes principales

source : DDT 71
BD Carto - IGN - Paris
édité par DDT 71 - MCTP - GEO
le 02/11/2020